

Séance du 05 juin 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Pocq à Mme Candillier ; Mme Meyzenc à Mme Durruty ; M. Uhaldeborde à M. Murat ; Mme Capdevielle à Mme Aragon ; M. Etcheto à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITES - Mise en place d'une chaîne logistique urbaine de distribution de marchandises avec des véhicules faiblement polluants – Choix du prestataire.

La Ville de Bayonne, dans le cadre de son Agenda 21 adopté le 9 mai 2011, s'est positionnée pour impulser et faciliter la mise en œuvre et le développement de dispositifs visant à réduire les nuisances liées aux livraisons de marchandises sur le territoire communal et à améliorer ainsi le bilan énergétique des transports.

Dans cette perspective, par délibération en date du 22 octobre 2013, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure d'appel à projets portant sur la mise en place d'une chaîne logistique urbaine de distribution de marchandises avec des véhicules faiblement polluants à partir d'un espace logistique urbain.

Suite à la publication de l'appel à projets le 9 décembre 2013, deux dossiers de projets de mise en place d'une chaîne logistique urbaine pour la distribution de marchandises avec des véhicules faiblement polluants ont été remis le 30 janvier dernier, et sont apparus complets : le premier par la société « Vert Chez Vous » et le second par la société « Hemengo Erlea ».

Ces deux candidats ont été rencontrés le 12 février 2014, conformément à l'article IX du cahier des charges.

Le jugement des propositions a été fait conformément au cahier des charges (art. VI).

Sur le critère de l'expérience en matière de logistique urbaine, le projet de la société « Hemengo Erlea » présente les meilleures garanties compte tenu de l'expérience de l'animateur, exploitant de la plateforme, qui dispose de toutes les qualifications et connaissances nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Pour sa part, l'entreprise « Vert Chez Vous » n'a pu présenter de curriculum vitae, ni désigner le personnel envisagé sur la future plateforme, affaiblissant ainsi sa proposition en ne permettant pas à la Ville d'évaluer l'expérience des moyens humains mobilisés par le candidat.

En outre, la société « Hemengo Erlea » présente un projet qui s'appuie sur un retour d'expérience crédible en matière de services payants de logistique urbaine diversifiés et complémentaires (comme la livraison à domicile pour les résidents du centre-ville ou des offres de services pour les commerçants).

Le projet de la société « Hemengo Erlea » fait apparaître qu'elle bénéficie également d'une bonne expérience des caractéristiques et des acteurs du frêt local, ce qui devrait également faciliter le développement de son activité.

Sur le critère du parc de véhicules, les candidats disposent de moyens équivalents, conformes aux attentes de la Ville.

Sur le critère de la pertinence des modalités de l'évaluation périodique du projet, l'offre de la société « Hemengo Erlea » se distingue par un business plan basé sur une montée en puissance raisonnable de la chaîne logistique, dont le caractère très réaliste devrait faciliter le suivi de sa réalisation par la Ville.

Ces deux projets ont été présentés et analysés en comité de pilotage des 11 mars 2014 et 20 mai 2014. A leur issue, le projet de l'entreprise « Hemengo Erlea » a été désigné comme le lauréat à proposer au conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de retenir le projet de la société « Hemengo Erlea » pour la mise en place d'une chaîne logistique urbaine de distribution de marchandises avec des véhicules faiblement polluants,
- de lui allouer un montant de subvention de 100 000 € sur 3 ans (cent mille euros sur trois ans) dans les conditions prévues par le cahier des charges de l'appel à projets,

- et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures et signer tous actes, notamment la convention de sous-location et de subvention avec le lauréat conformément au cahier des charges et à son projet, nécessaires à la concrétisation de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.